



VOILE INNOVATION FORMATION

Fiche d'ADHESION 2022

Mel : info@vif2a.com
Web : www.vif2a.com
Tel : 06 83 39 81 85

Adresse postale :
Rés. Cala di Sole Bât. A3
Rue Elie Exiga
20090 AJACCIO

Nom* : Prénom* : Sexe* : (F) / (M)
Né(e) * :/...../..... Mob* :/...../...../.....
Adresse * :
.....
CP * : Ville* : Pays* :
Mèl * :@.....
(* Champs obligatoires)

Licence FFV : n° Club :

Si vous possédez un bateau:

Nom : Type : longueur :

Personne à prévenir en cas de nécessité:

Nom Prénom : tel :/...../...../.....

MONTANT DES COTISATIONS :

Licence adulte FFV :	58.50 €	Adhésion club adulte :	11.50 €
Licence Jeune FFV :	29.50 €	Adhésion club jeune :	5.50 €

TOTAL 70 € 35 € 30 € 11.50 € 5.50 € (barrer les mentions inutiles)

MODE DE REGLEMENT : Chèque Espèce Virement (barrer les mentions inutiles)

- Paiement par chèque a l'ordre de : V.I.F.
- Paiement par virement
N° IBAN : FR 79 2004 1010 0002 2914 0C02 154
N° BIC : PSSTFRPPAJA
La banque postale

Je soussigné(e) :

« Déclare avoir pris connaissance de l' Arrêtés du 9 février 1998 relatifs aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activités physiques et sportives voile qui dispensent un enseignement, atteste savoir nager au moins 50 mètres, a été informé et a lu la notice reprenant les garanties complémentaires individuelle accident et assistance rapatriement proposées par la FFV et ne souhaite souscrire aucune de ces garanties. »

DROIT A L'IMAGE : (barrer le paragraphe si vous êtes opposé)

« Autorise gracieusement et sans réserve l'association VIF, à disposer pleinement et irrévocablement des photographies prises me représentant et/ou des vidéos réalisées me représentant et/ou de mon nom et/ou de ma voix enregistrée au cours à l'occasion des activités nautiques encadrées par la l'association VIF auxquelles j'ai participé, en vue de leur reproduction et/ou représentation, en tout ou partie sur le site internet www.VIF2A.com et sur tout support papier sans aucune limitation de durée.

Je reconnais qu'ayant donné cette autorisation expresse, je ne saurais prétendre subir une atteinte quelconque à l'un de mes droits et plus particulièrement à ceux touchant à ma personnalité du fait de cette reproduction/représentation, ni à réparation d'un préjudice quelconque du fait de ces utilisations. »

CERTIFICAT MEDICAL :

Conformément aux dispositions de l'article L 231-2 du Code du Sport, la première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

« M'engage à joindre une copie de mon certificat médical sur mon espace personnel du site officiel de la Fédération française de Voile. »

Fait à, le

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé » (du tuteur légal pour les mineurs qui atteste que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur, dont je suis le représentant légal, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou de mon club ne pourra être recherchée.)

EXTRAIT DU REGLEMENT MEDICAL DE LA FFVOILE

Article 8

L'obtention du certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile et notamment de la voile en compétition est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'Etat, et inscrit à l'ordre des médecins.

La Commission Médicale Nationale de la FFVoile :

- **Rappelle** que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :
 - engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyens,
 - doit être pratiqué dans un environnement médical approprié quand il a lieu avant une compétition.
- **Précise** que le contenu de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur.
- **Conseille** :
 - de tenir compte des pathologies dites de « croissance » et des pathologies antérieures,
 - de consulter le carnet de santé,
 - de vérifier plus précisément au niveau de l'appareil locomoteur : rachis, ceintures, genoux, pieds, en s'aidant si nécessaire de radiographies.
- **Insiste sur les contres indications à la pratique de la voile** :
 - toute pathologie susceptible de s'aggraver au cours de l'activité sportive et/ou de compromettre la sécurité,
 - en cas de doute, contacter la Commission Médicale.
- **Préconise** :
 - une mise à jour des vaccinations,
 - un bilan dentaire annuel,
 - une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 40 ans,
 - une surveillance biologique élémentaire à partir de 40 ans,
 - un examen ORL et visuel.
- **Prescrit** :
 - Les conditions d'aptitudes physiques et médicales pour participer aux épreuves habitables en solitaire et en double devant respecter les RSO de type 0,1 et 2 sont définies en annexe 3 du présent règlement,
 - pour toutes les autres courses en haute mer, de réaliser un bilan médical de l'intéressé le plus complet possible, en relation avec la ou les compétitions envisagées.

Certificat Médical (valable un an)

Dans le cadre de l'article II.3.2 du règlement technique de la FFVoile
Pris en application des articles L.231-2, L231-2-1, L231-2-2 du Code du Sport

Je soussigné(e), Docteur :certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénomné(e) le

et certifie que son état de santé ne contre indique pas la pratique de la voile y compris en compétition.

Fait le à

Signature et cachet du médecin examinateur